

# MP Delta



Présentation municipalité Noville  
16 mars 2022

# Contexte

## Revitalisation du Delta du Rhône – 3<sup>ème</sup> correction du Rhône

### *Objectifs :*

- ✓ Recréer des milieux alluviaux de delta
- ✓ Protéger contre les inondations
- ✓ Développer des infrastructure d'accueil du public favorisant sa découverte tout en respectant la nature



## En quoi consistent les travaux ?

- Creuse de deux nouveaux bras du Rhône en aval de la passerelle des Grangettes
- Décapage de la terre végétale entre les bras pour favoriser un milieu alluvial
- Valorisation de la terre végétale dans les parcelles agricoles
- Créations d'îlots sur le lac
- Préservation des valeurs naturelles existantes
- Valorisation des cheminements (piétons, cyclistes, mobilité réduite, cavaliers)
- Nouvelle passerelle sur le Vieux Rhône
- Observation de la nature et pairie des chênes





# Evolution du delta en cours du temps



Situation actuelle



Situation projetée après les interventions de revitalisation



Situation souhaitée après plusieurs dizaines d'années

# C'est pour quand ?

## 2022

Finalisation étude et consultations services cantonaux et fédéraux  
Information publique

## 2023-2024

Enquête publique et traitement des oppositions

## 2025-2027

Travaux



# Discussion



# Compléments

en réponses aux questions posées : coût de la MP Delta

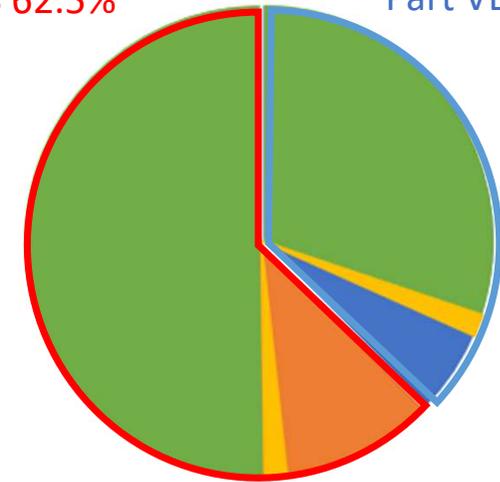
Le coût total des travaux de la MP Delta s'élève à **50 millions**

- Ce montant est réparti entre Vaud et Valais (32,5% pour Vaud et 62.5% pour VS)
- Les cantons ont droit à une **subvention de la confédération de 80%**
- Sur la part VD, 3% est à la charge des 9 **communes** concernées par R3 selon la répartition ci-dessous. Cette répartition est la même pour tous les travaux de R3 dans le Chablais

Noville	5.8%
Rennaz	0.4%
Chessel	3.3%
Roche (VD)	6.2%
Yvorne	3.5%
Aigle	78.6%
Ollon	1.7%
Lavey-Morcles	0.4%
Bex	0.2%

**Le montant à charge de Noville pour la MP Delta s'élève à 35'000 CHF**  
(5.8% de 0.6 Mios)

Part VS 62.5%      Part VD 37.5%



**Coût total : 50 Mios**

- Subvention fédérale totale : 40 Mios
- Canton de Vaud : 3.2 Mios
- Canton du Valais: 5.6 Mios
- Communes VD : 0.6 Mios  
Communes VS : 0.6 Mios

# Compléments

en réponses aux questions posées : coût total

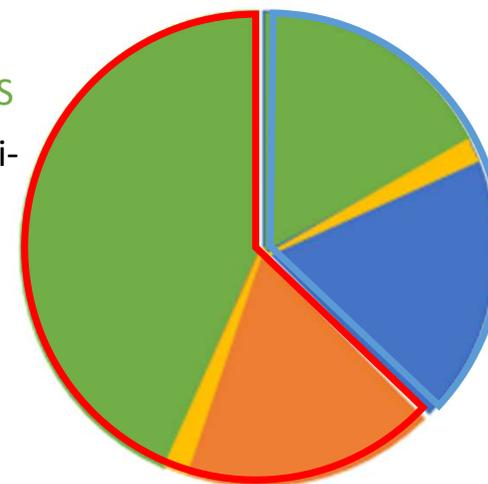
## Le coût total des autres mesures prévues dans le Chablais sur le tronçon bi-cantonal s'élève à 680 Millions

- Ce montant est réparti entre Vaud et Valais (32,5% pour Vaud et 62.5% pour VS)
- Les cantons ont droit à une subvention de la Confédération de 45% pour VD et 65% pour VS
- Sur la part VD, 3% est à la charge des 9 communes concernées par R3 selon la répartition ci-dessous. Cette répartition est la même pour tous les travaux de R3 dans le Chablais

Noville	5.8%
Rennaz	0.4%
Chessel	3.3%
Roche (VD)	6.2%
Yvorne	3.5%
Aigle	78.6%
Ollon	1.7%
Lavey-Morcles	0.4%
Bex	0.2%

La montant à charge de Noville pour les autres mesures s'élève à 450'000 CHF à répartir sur la durée de R3 (env. 20 ans)

Part VS 62.5%    Part VD 37.5%



**Coût total : 680 Mios**

- Subvention fédérale totale : 390 Mios
- Canton de Vaud : 133 Mios
- Canton du Valais: 140 Mios
- Communes VD : 8 Mios  
Communes VS : 9 Mios

# Compléments

## Evacuation des matériaux de chantier

- La majorité des évacuations des matériaux excavés (graviers, limons, sable) se fera par le lac, sur des barges.
- La terre végétale sera évacuée par camion le long de la digue du Rhône pour être valorisée dans les parcelles agricoles sur Noville, Chessel et Rennaz.
- Cette organisation permettra de limiter les trajets de camions sur les routes et à travers Noville.

